

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): Je tiens à dire que je suis d'accord avec l'honorable préopinant. Il n'est pas nouveau de voir des mineurs de tout genre chômer dans notre pays. Il nous faut toujours tenir compte des marchés américains et des importations en provenance des États-Unis. Je n'ai pas l'intention de prononcer un long discours ni d'analyser de quelque façon ce sujet. Cependant, si le gouvernement des États-Unis, qui importait du zinc et du plomb de notre pays, a imposé un droit de douane qui nous empêche actuellement d'écouler ces produits par notre débouché normal chez eux, de sorte que nous comptons 1,000 chômeurs dans cette industrie et que nous devons nous attendre à en compter davantage, je crois que l'honorable préopinant a droit de se plaindre et de demander des représailles à l'égard des denrées que les États-Unis doivent importer actuellement de chez nous. L'amiante et le nickel en sont deux bons exemples.

Moi-même, je ne me fais pas la moindre illusion au sujet des décisions du gouvernement des États-Unis s'il lui faut protéger sa propre population et sa propre économie. Il aura recours à toute mesure que réclament les intérêts des États-Unis et je crois qu'il est temps que le Canada soit sur ses gardes. Le gouvernement des États-Unis favorise un tarif douanier élevé et, quand ses intérêts le lui dicteront, il y aura recours. C'est ce que laisse entendre l'incident dont l'honorable député se plaint.

Puisque le gouvernement des États-Unis est décidé à protéger les intérêts des siens, le gouvernement canadien, je crois, devrait adopter la même attitude. Je ne veux pas retarder les travaux de la Chambre, mais je tiens à dire que je suis parfaitement d'accord avec l'honorable député qui a soulevé ce point.

M. G. F. Higgins (Saint-Jean-Est): Deux minutes à peine. Si l'honorable député de Kootenay-Est (M. Byrne) a raison, et je n'ai aucune raison de croire qu'il a tort, cela va porter un coup sérieux à l'une des industries les plus importantes de Terre-Neuve, la mine de Buchans, où on extrait du zinc et du plomb. Je souhaite vraiment qu'on tienne compte des observations de nos collègues de Kootenay-Est et de Cap-Breton-Sud. Sincèrement, je n'aime pas beaucoup l'idée d'imposer un droit quelconque sur les denrées que l'étranger doit acheter de nous. Une intervention comme celle-là peut provoquer une réaction en chaîne et je ne voudrais pas qu'on prenne des dispositions aussi énergiques. Si on pouvait faire quelque chose de moins vigoureux, nous pourrions peut-être atteindre le but visé sans susciter en quelque

sorte une série d'obstacles qui se poseraient successivement, désormais, à l'entrée des marchandises étrangères. Si, par ailleurs, nous ne pouvons agir autrement, je partage tout à fait l'avis de l'honorable député de Cap-Breton-Sud.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Beaudoin.)

CONSEIL PRIVÉ

Bureau du conseil privé—

306. Administration générale, \$351,802.

M. Cruickshank: Monsieur le président, puis-je, avec toute la brièveté voulue, protester contre le montant prévu à ce crédit. Je sais qu'il m'est impossible de l'accroître, mais je puis en demander l'augmentation.

Nous sommes fiers de notre pays. On vient de nous dire que nous allons agir, dans un certain domaine, de concert avec les États-Unis. Cet après-midi, au cours du débat, nous avons appris que nous avons collaboré avec la Grande-Bretagne dans le domaine du blé. Mais je propose qu'avant de marcher la main dans la main avec d'autres nations, nous faisons chez nous maison nette.

Pour moi, j'estime que nous pourrions trouver assez d'argent pour rémunérer plus convenablement le chef de notre pays. Certes, nous devrions avoir honte de nous attendre que notre premier ministre accepte un tel traitement. Je puis m'exprimer là-dessus en toute liberté, étant donné que, par suite d'un concours malheureux de circonstances, il se peut qu'un beau jour un autre parti accède au pouvoir et que le chef de ce parti devienne premier ministre. Toutefois, je me rends compte que le député d'Eglinton n'espère plus rien de pareil; il ne croit pas qu'un membre de son parti puisse un jour résider rue Sussex, étant donné qu'il s'oppose à ce que nous mettions l'édifice en bon état, ce qui ferait honneur à notre pays.

La population de ma circonscription trouve fort étonnant de voir des fonctionnaires toucher un traitement de \$35,000, de \$40,000, et m'a-t-on dit, même de \$50,000, tandis que le premier ministre reçoit un montant beaucoup moins élevé. Je ne critique nullement la compétence des fonctionnaires dont il s'agit, ni la compétence de quiconque détient un poste plein de responsabilité. Mais je doute qu'ils doivent toucher un pareil montant, lorsque celui qui a la charge de diriger le pays tout entier, charge qui peut parfois comporter des décisions dont dépendent la guerre ou la paix, reçoit un traitement moindre que le directeur du services des immeubles de l'État.

Pour moi, cet état de choses est contraire au bon sens. Si l'on nous permettait d'indi-